

Sommaire

Agrandissement de l'Hôtellerie du Centre régional de l'Outaouais

Programme de subventions en santé publique

Clinique en musculosquelettique

Nomination à la Commission infirmière régionale

Suivi de la clientèle pédiatrique sous pompe à insuline

Programme autogestion des soins

La Piaule de Val-d'Or

Service régional de traitement de la dépendance aux opioïdes

Dépôt du Rapport annuel de gestion et du Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et de l'amélioration de la qualité des services 2012-2013 de l'Agence

Motions de félicitations au CSSS des Aurores-Boréales et à la Table des aînés d'Abitibi-Ouest

AGRANDISSEMENT DE L'HÔTELLERIE DU CENTRE RÉGIONAL DE L'OUTAOUAIS

Les membres autorisent l'octroi d'une somme non récurrente de 25 000 \$, à partir des crédits régionaux 2013-2014, à l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais au profit de la Fondation québécoise du cancer afin qu'elle puisse procéder à l'agrandissement de l'Hôtellerie du Centre régional de l'Outaouais.

PROGRAMME DE SUBVENTIONS EN SANTÉ PUBLIQUE

Les membres allouent un montant non récurrent de 33 732 \$ au projet *Rédaction de la pratique clinique à Kitcisakik, phase IV*, à partir du budget dédié au Programme de subventions en santé publique pour l'année 2013-2014.

CLINIQUE EN MUSCULOSQUELETTIQUE

Il est résolu d'allouer au CSSS Les Eskers de l'Abitibi, un montant récurrent de 100 000 \$, à partir des crédits régionaux 2013-2014, afin de finaliser le financement régional servant à maintenir les services de la clinique interdisciplinaire en musculosquelettique.

NOMINATION À LA COMMISSION INFIRMIÈRE RÉGIONALE

Madame Sylvie Gaudreau est nommée membre de la Commission infirmière régionale, à titre de personne désignée par et parmi les membres des comités exécutifs des conseils des infirmières et infirmiers des établissements de la région.

SUIVI DE LA CLIENTÈLE PÉDIATRIQUE SOUS POMPE À INSULINE

Un montant récurrent de 45 000 \$ est octroyé au CSSS de la Vallée-de-l'Or, à partir des crédits régionaux 2013-2014, afin qu'il puisse assurer le suivi régional de la clientèle diabétique pédiatrique admissible au programme universel d'accès aux pompes à insuline. Ce montant complète le financement non récurrent accordé par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour soutenir la prise en charge multidisciplinaire de la clientèle diabétique pédiatrique.

PROGRAMME AUTOGESTION DES SOINS

Afin de poursuivre le déploiement du programme Autogestion des soins en 2013-2014, les membres approuvent la répartition d'une somme non récurrente de 80 414 \$, à partir des crédits régionaux 2013-2014, de la façon suivante :

CSSS	Revenus reportés disponibles pour 2013-2014	Montants à combler ou à récupérer pour 2013-2014
CSSS de Rouyn-Noranda	3 367 \$	27 575 \$
CSSS des Aurores-Boréales	11 325 \$	19 617 \$
CSSS de la Vallée-de-l'Or		30 942 \$
CSSS Les Eskers de l'Abitibi		30 942 \$
CSSS du Témiscamingue	59 604 \$	(28 662 \$)
Total	74 296 \$	80 414 \$

LA PIAULE DE VAL-D'OR

Il est résolu d'allouer à La Piaule de Val-d'Or, à compter de l'année financière 2013-2014 et à partir des crédits régionaux, un montant récurrent de 100 000 \$ afin d'améliorer la stabilité financière de l'organisme et ainsi minimiser les possibilités d'une interruption de services en cours d'année faute de financement adéquat.

SERVICE RÉGIONAL DE TRAITEMENT DE LA DÉPENDANCE AUX OPIOÏDES

Les membres allouent au Centre Normand un financement annuel récurrent de 50 000 \$, à partir des crédits régionaux 2013-2014, en vue de soutenir le maintien permanent du service régional de traitement de la dépendance aux opioïdes pour les clients inscrits.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION ET DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES ET DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES 2012-2013 DE L'AGENCE

Les deux rapports annuels 2012-2013 de l'Agence sont rendus publics à la suite de l'adoption par le conseil d'administration de l'Agence, le 25 septembre 2013, et du dépôt à l'Assemblée nationale, le 8 octobre 2013.

Les rapports sont disponibles sur le site Web de l'Agence.



MOTIONS DE FÉLICITATIONS AU CSSS DES AURORES-BORÉALES ET À LA TABLE DES AÎNÉS D'ABITIBI-OUEST

Une motion de félicitations est adressée au CSSS des Aurores-Boréales pour son prix Excell'Or 2013, catégorie *Gestion proactive des ressources humaines*, décerné par la Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest à une entreprise ou un organisme qui, au cours des 24 derniers mois, s'est distingué en favorisant la gestion humaine des ressources telle que la gestion de la diversité. De plus, l'entreprise ou l'organisme contribue à la qualité de vie familiale de ses employés par la mise en place de mesures facilitant la conciliation du travail et de la famille. Également, l'entreprise ou l'organisme se distingue par la gestion de la formation et la qualité de vie au travail.

Une motion de félicitations est également adressée à la Table des aînés d'Abitibi-Ouest pour son Excell'Or 2013, catégorie *Engagement communautaire et développement du milieu*, décerné à un organisme, une entreprise ou un individu qui, au cours des douze derniers mois, s'est distingué par la réalisation d'un projet ou d'un événement, en participant au développement de son milieu par son action bénéfique et par sa contribution à l'essor social, culturel ou sportif de la région d'Abitibi-Ouest.